



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 317 AFIN DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION DES
BONBONNES DE GAZ ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES COMMERCIAUX

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTERESSES PAR LE PROJET DE REGLEMENT ENUMERE CI-HAUT.

AVIS est donné, par la présente :

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **6 octobre 2026**, à 16 h, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville sis au 65, route 338, Les Coteaux. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une autre personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 21 septembre 2026, le projet de règlement suivant :

- **Règlement numéro 317-02 modifiant le règlement de zonage numéro 317 afin de modifier les normes d'implantations des bonbonnes de gaz et le stationnement des véhicules commerciaux**

Ce projet de modification a pour objet de retirer la distance minimale entre les bonbonnes de gaz et les équipements électriques et ouvertures d'un bâtiment principal, de modifier les types de véhicules considérés comme des équipements récréatifs, d'exempter les remorques de transport de certaines normes d'entreposage en cour avant et de retirer l'interdiction de stationnement des autobus de 24 passagers et moins en zone résidentielle ;

QUE le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 317 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité ;

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, sis au 65, route 338, Les Coteaux (Québec) J7X 1A2, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles. Le projet de règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité : <https://les-coteaux.qc.ca/>.

DONNÉE AUX COTEAUX, CE VINGT-TROISIÈME (23^E) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).



Zoë Lafrance

Signé le 2026-09-23 09:04:03 EDT

Zoë Lafrance, avocate, OMA

Directrice des services juridiques et greffière